

Question salariale :

INSUFFISANCE du socle et DANGÉROSITÉ du pacte !

Nous serons passé·es par toutes les annonces possibles sur les questions salariales.

Il y a eu 10 % d'augmentation pour tous·tes les enseignant·es, annoncés pour janvier 2023 par Emmanuel Macron ; puis 10 % pour les débuts de carrière ; puis 10 % pour le plus grand nombre en septembre 2023, annoncés par Pap Ndiaye... et enfin des propositions concrètes très insatisfaisantes ne correspondant pas à un certain nombre d'annonces et ne validant pas les 10 % pour tous et toutes. Seuls les 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice seront pour tous et toutes, mais sans être une mesure spécifique à l'Éducation Nationale.

Premier élément et malgré les annonces d'une revalorisation historique assénée à de maintes reprises, les 1,9 milliard d'euros en année pleine sont nécessairement insuffisants pour revaloriser les enseignant·es dont la perte de pouvoir d'achat s'élève à plus de 10 % depuis 2017. Certain·es ne bénéficieront d'aucune revalorisation et les propositions avancées par le ministère impliquent un écrasement de la carrière. Ainsi, entre l'échelon 2 et l'échelon 11 soit 25 ans de carrière, l'augmentation de salaire sera de seulement 700 euros, soit une progression annuelle moyenne de 28 euros ! Quelle perspective et quelle attractivité ! Les rémunérations et aménagements de fin de carrière sont des éléments essentiels de l'attractivité de nos métiers et des conditions indispensables pour l'accès de tous et toutes à une retraite digne et en bonne santé.

Deuxième élément, le conditionnement d'une part de rémunération supplémentaire à des missions supplémentaires : remplacements à l'interne, accompagnement et orientation des élèves... nous avançons dans le brouillard le plus total, les changements ayant été permanents et le ministère étant allé jusqu'à inventer des nouvelles missions pour les professeur·es des écoles pour les faire entrer dans le pacte. La réunion du 8 février a permis aux organisations syndicales de constater que les orientations prises sont dangereuses pour notre statut et pour le système éducatif : accroissement du pouvoir des chef·fes d'établissement et mise en place d'une usine à gaz sur les nouvelles missions, obligation dans le pacte d'accepter les remplacements à l'interne pour pouvoir faire d'autres missions, augmentation du temps de travail. Le ministère compte sur le déclassement salarial des enseignant·es pour les pousser à prendre le pacte !

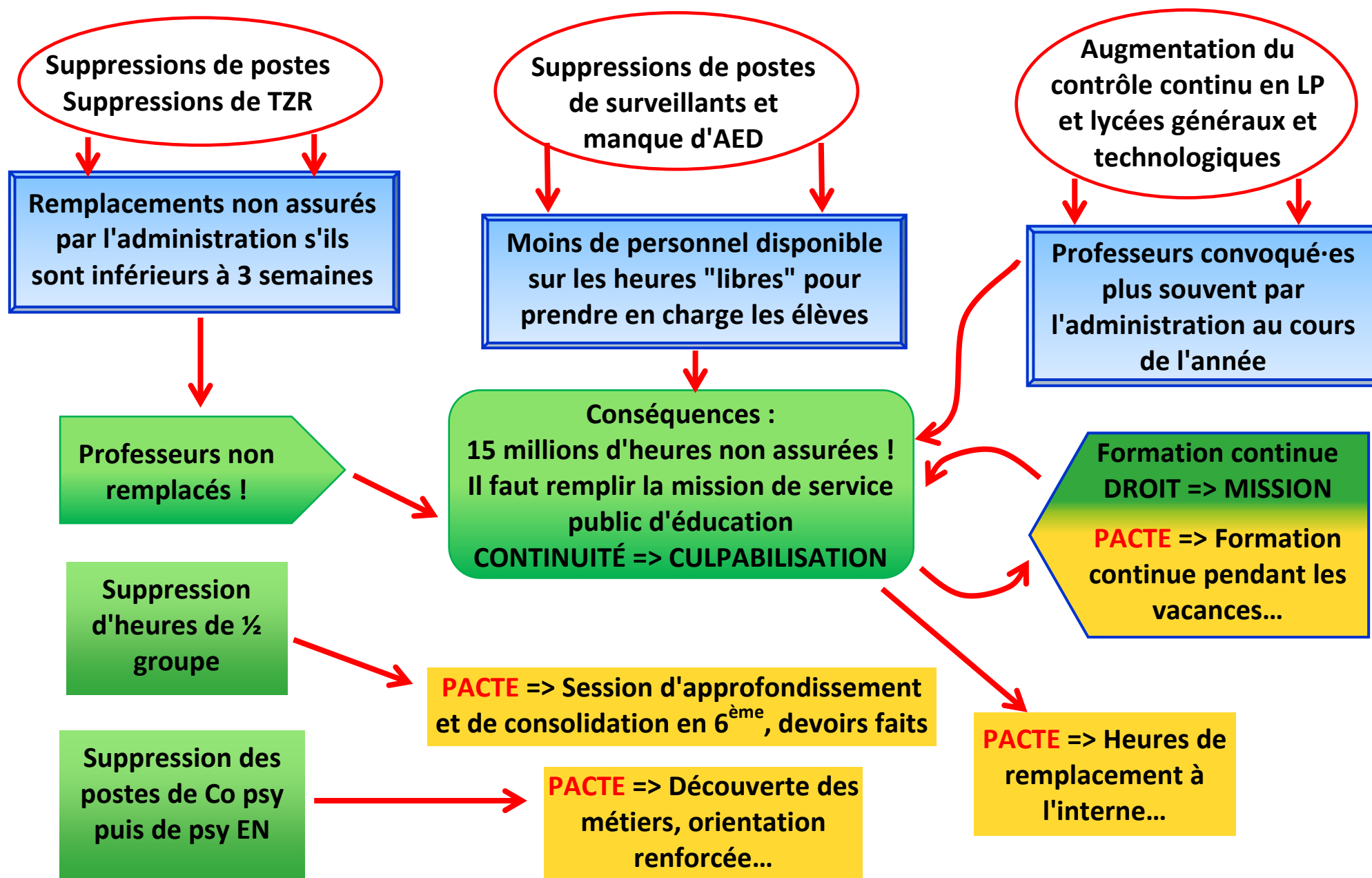
Le pacte est une provocation au regard de la situation salariale actuelle :

- La DEPP a publié au mois d'octobre une note sur le temps de travail des enseignant·es qui révèle que la valeur médiane du temps de travail par semaine était de 43 heures.
- Dans une autre note, il est révélé que les enseignant·es ne sont pas satisfait·es de leur travail, qu'ils·elles sont épuisé·es : la vigilance, le nombre d'élèves par classe sont autant de sources importantes de tension.
- La question des inégalités salariales hommes / femmes va s'amplifier, puisque tout ce qui relève des parts variables de rémunération (heures supplémentaires, missions particulières ...) augmente les inégalités en défaveur des femmes.

« Travailler plus pour gagner plus » une vieille recette éculée qui se fera au détriment des élèves, des profs et notamment des enseignantes !

ÉTAPE 1

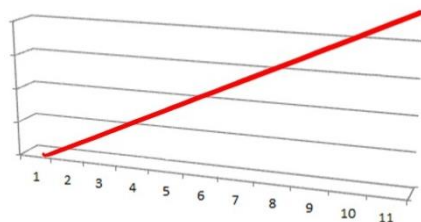
Une communication de l'Éducation Nationale pour faire croire que les profs sont absent-es et responsables de ces absences



ÉTAPE 2 Faire croire à une revalorisation sans prendre en compte le déclassement salarial !

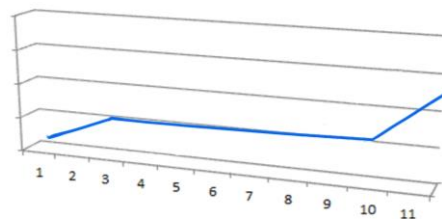
Évolution de la carrière, avant et après la mise en place du socle

AVANT



Sur la base de l'indice
qui inclut toutes les
cotisations, notamment
la retraite...

APRÈS



Sur la base de
l'indemnitaire qui
n'inclut pas les
cotisations, notamment
la retraite...

Rapport du salaire statutaire brut des enseignants à différents moments de la carrière, au montant d'un SMIC brut à temps plein

		1990	2000	2010	2013	2015	2020
P. certifiés, d'EPS et de lycée pro.	Début de carrière	1,9	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6
	10 ans de carrière	2,4	2,1	1,8	1,7	1,7	1,8
	15 ans de carrière	2,6	2,2	1,9	1,8	1,9	1,9
	Fin de carrière	3,8	3,3	2,8	2,6	2,7	2,7
P. agrégés	Début de carrière	2,3	2,0	1,8	1,7	1,7	1,8
	10 ans de carrière	3,1	2,7	2,3	2,2	2,2	2,3
	15 ans de carrière	3,3	2,9	2,5	2,3	2,4	2,5
	Fin de carrière	4,6	4,0	3,4	3,2	3,3	3,3

Sources : DEPP ; ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Calculs DEPP

Ces chiffres sont ceux du ministère, ils montrent le
déclassement salarial subi.

Le SNEP, avec la FSU, sont en désaccord avec ces chiffres qui
intègrent certaines primes dans leurs calculs,
et qui minimisent le déclassement.

ÉTAPE 3 Compter sur le déclassement salarial pour la prise de nouvelles missions...

Travailler plus pour ne même pas rattraper les pertes subies !

